

**PLANNING – PRESENCE EN ACCUEIL PERISCOLAIRE
MOIS DE MARS 2019**

Nom et Prénom de l'enfant :

Quotient familial : _____

Ecole :

Classe : _____

Date		PERISCOLAIRE			MERCREDIS EDUCATIFS		
Jour	le	Matin 7h30 à 8h15	Midi 11h45 à 13h45	Soir 16h15 à 18h30	Journée 7h30 à 18h	½ journée sans repas ○ 7h30/12h ○ 13h30/18h	½ journée avec repas ○ 7h30/13h30 ○ 12h/18h
Vendredi	1						
Samedi	2						
Dimanche	3						
Lundi	4						
Mardi	5						
Mercredi	6						
Jeudi	7						
Vendredi	8						
Samedi	9						
Dimanche	10						
Lundi	11						
Mardi	12						
Mercredi	13						
Jeudi	14						
Vendredi	15						
Samedi	16						
Dimanche	17						
Lundi	18						
Mardi	19						
Mercredi	20						
Jeudi	21						
Vendredi	22						
Samedi	23						
Dimanche	24						
Lundi	25						
Mardi	26						
Mercredi	27						
Jeudi	28						
Vendredi	29						
Samedi	30						
Dimanche	31						

Attention ! : Ce planning est à transmettre au directeur de l'accueil périscolaire avant le 20 du mois pour qu'il soit pris en compte à partir du 1^{er} du mois suivant.



Le paiement des activités doit se faire obligatoirement au moment de l'inscription (Par chèque, espèces, CESU).
Seule la mise en place du prélèvement automatique SEPA permet le règlement des frais d'inscription à échéance.

Paiement lors de l'inscription, par :

- Espèces
- Chèque bancaire ou postal
- Chèque-vacances ou CESU

Paiement par prélèvement automatique SEPA
à échéance

ACCUEIL PERISCOLAIRE	Nb de jours	Tarif	Total
Matin – de 7h30 à 8h15		X	
Midi – de 11h45 à 13h45		X	
Soir 1 – 16h15 à 18h30		X	
MERCREDI			
½ journée avec repas		X	
½ journée sans repas		X	
Journée 7h30 à 18h		X	
- Avoir restant			
+ Reste à payer			
Net à payer			

Mention écrite : « Lu et approuvé »

Le / / Signature

Pour le tarif de la journée du mercredi, il faut faire l'addition d'une ½ journée avec repas + ½ journée sans repas

Pour le calcul de votre tarif, se référer à votre quotient familial